



**Centre de Recherche sur l'Environnement,
la Démocratie et les Droits de l'Homme
(CREDDHO)**

**RAPPORT SYNTHIQUE DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS LIEES AUX
RESSOURCES HALIEUTIQUES SURVENUES SUR LE LAC EDOUARD DU 05 AU
06 JUILLET 2018**



AOÛT 2018

I. RESUME DES FAITS

Ce rapport présente les violations graves des droits de l'homme dont les meurtres, exécutions sommaires, extorsions, saisie illégale, des actes des tortures et autres traitements inhumains, dégradants ou cruels et des graves violations autres résultant de la traversée illégale des frontières du Lac Edouard liquide auraient été commises par les marines des FARDC et l'UPDF de l'Ouganda après l'accrochage du 05 juillet 2018.

Selon les informations recoupées, tout est parti de l'arrestation et détention en Ouganda de 102 pêcheurs congolais et leurs matériels de pêche par la patrouille de la marine Ougandaise en date du 26 juin au 04 juillet 2018 sur les eaux du lac Edouard dont 8 pêcheurs ont bénéficié de leur liberté après des amendes transactionnelles d'une valeur de 150 \$ US (cent cinquante dollars américains) chacun.

Le mercredi 25 juillet 2018, 35 ont été condamnés par le tribunal ougandais pour des peines allant de 2 à 3 ans de prison pour avoir traversé illégalement la frontière liquide entre la RDC et l'Ouganda sur le lac Edouard.

Après cette série d'arrestations successives des pêcheurs congolais, sur initiative du pool patrouille locale une réunion d'urgence a été convoquée par le Comité des pêcheurs de Kiavinyonge à l'issue de laquelle il a été décidé qu'une patrouille mixte des acteurs étatiques et de la société civile ne patrouille sur le lac en vue de s'enquérir de la vraie version de faits et de prélever les coordonnées géographiques par GPS en vue d'envisager conjointement une solution provisoire locale aux pêcheurs des deux Etats.

Cet incident du 05 juillet s'est produit sur le lac Edouard dans la matinée vers 9h, heure locale soit 10h00 heure de l'Ouganda, sur le lieu précis et clairement identifié par GPS et dont les coordonnées sélectionnées et recueillies par la marine congolaise que l'équipe du CREDDHO a contactées sur terrain sont les suivantes : *Way point 307, Position Sud 00.25 620, Position Est 029.66 972, Altitude 893m, Way point 305, Position Sud 00.24 826, Position Est 029.66 141, Altitude 889m, Way point 303 , Position Sud 00.23 407, Position Est 029.66 049, Altitude 880m*

Après cette altercation, le CREDDHO a documenté 13 cas d'atteinte au droit à la vie pêcheurs congolais, deux personnes blésées, une pirogue et un moteur Hors-bord endommagés du côté congolais par les coups de balles tirés par la marine ougandaise et 7 militaires de la marine ougandaise portés disparus, un canot rapide portant immatriculation UPDMF 32'002 avec un Hors-bord de 50 CV détruit par une roquette tirée par la marine congolaise. Avant qu'il ne chavire, la marine congolaise retirera du canon des ougandais deux armes à feu, l'une du type AK47 et l'autre du type PKM (mitrailleuse) avec trois caissettes de munitions de AK 47.

A l'issue d'une mission d'enquête de 20 jours soit du 17 juillet au 06 Août 2018 dans les pêcheries de Nyakakoma et Kiavinyonge, le CREDDHO a reçu plusieurs témoignages sur les différentes violations des droits de l'homme commises par des militaires des FARDC et l'UPDF sur le Lac Edouard.

Ces violations ont été perpétrées de manière systématique et avec une violence extrême en date du 06 juillet 2018 vers 15 heures où les militaires UPDF de la marine ougandaise, seraient venus en repréailles au large des eaux du lac Édouard à bord d'un canon rapide et une pirogue motorisée en tirant des balles réelles sur les pirogues des pêcheurs qui

pratiquaient la pêche au sud Est du lac Édouard vers les eaux profondes du territoire congolais du lieu communément appelé KAGEZI.

Le 07 juillet 2018, plus de 5 pirogues flottant sur les eaux du lac Edouard sans pêcheurs à l'intérieur ont été ramassées par les pêcheurs de Nyakakoma. Certaines de ces 5 pirogues ne contenaient pas des matériels de pêche et d'autres contenaient des matériels, des poissons bagrus et 7 douilles de balles d'une arme AK 47 dûment identifiées par le service local de sécurité. Une des pirogues contenait de l'eau et les matériels de pêche mélangés avec du sang ; dans les mêmes pirogues matérielles détenaient des traces des balles. Le 08 juillet 2018, le comité des pêcheurs et la croix rouge de Nyakakoma ont repêché dans le lac un corps sans vie abattu avec 3 traces de balles au niveau de la poitrine et 6 sur les deux bras, les pieds et au ventre.

Le CREDDHO estime que le nombre total de victimes pourrait être beaucoup plus élevé dans la mesure où il n'a pas pu confirmer plusieurs allégations de violations des droits de l'homme dont il avait été informé, notamment en raison de contraintes sécuritaires. Les chiffres évoqués dans le présent rapport sont ainsi loin de donner un aperçu complet des violations des droits de l'homme commises au cours des affrontements par les forces armées de ces deux pays ; il s'agit uniquement des cas recensés et vérifiés par le CREDDHO au cours de la période d'enquête.

Pendant la rédaction de ce rapport, 4 autres corps sans vie ligotés des pêcheurs congolais ayant des tranches de brûlures ont été repêchés du lac Edouard près d'Ishango par le comité des pêcheurs de Kiavinyonge.

A plusieurs reprises, des témoins et survivant de ce massacre crapuleux ont décrit la dimension des vengeances des attaques du côté ougandais. Depuis le début de l'année 2017, les Mai-Mai Charles KAKULE a enlevé les pêcheurs ougandais et les a libérés après paiement d'une rançon qui variait entre 100 et 500\$ US et d'autres encore ont été arrêtés par les patrouilles de l'ICCN et de la marine congolaise puis libérés ou soit condamnés par les cours et tribunaux de la RD Congo.

Les conclusions du présent rapport sont le résultat de recherche et documentation des cas sur terrain menés pour une durée de 20 jours réalisées par le **Centre de Recherche sur l'Environnement et les Droits de l'Homme** (CREDDHO), durant lesquelles plusieurs entretiens avec les victimes et témoins ont été menés.

1) LISTE DE PECHEURS CONGOLAIS ET DETNUS MATERIELS DE PECHE SAISIS EN OUGANDA DU 26 JUIN AU 04 JUILLET 2018 :

Les éléments suivants ont été récoltés et identifiés sur terrain¹ à Kiavinyonge :

Date	Nbre des pirogues	Nbres moteurs Hors-bord	Nbre filets	Nbre Hameçons	Qté (estimation) Essence/litre	Nbre des Pêcheurs arrêtés
26/06/2018	18	18	480	12 950	595L	45
04/07/2018	25	25	945	6 350	920L	57
Total	43	43	1 425	19 300	1515L	102

Tout au long de cette période, un nombre de 102 personnes dont 92 de Kiavinyonge ont été arrêtées et détenues en Ouganda.

DE L'INCIDENT DU 05 AU 06 JUILLET 2018 :

Partagé entre la RDC et l'Ouganda, le lac Edouard a une superficie de 2 300 km² dont 1 630 km² soit 71% reviennent à la RDC et 670 km² soit 29% à l'Ouganda. Le lac se jette dans le fleuve Semliki qui s'écoule vers le nord à travers la RDC au-dessous des contreforts occidentaux des montagnes de Ruwenzori, pour se déverser dans le lac Albert. Dans le passé, le lac Edouard a fourni d'importantes pêcheries dont les captures étaient principalement composées de poissons chats (*Bagrus et Clarias spp.*), et de lungfish (*Protopterus aethiopicus*). Bien que tout le littoral de la RDC soit sous l'administration nominale du Parc national de Virunga, on pense que l'activité de pêche est en grande partie - sinon entièrement - non réglementée à cause des troubles à l'ordre civil aux cours des dix à quinze dernières années. Les rapports disponibles font état de la surexploitation du stock de Tilapias et de la création des pêcheries dites pirates. Quand le parc national a été créé, les villageois déplacés avaient bénéficié de droits exclusifs de pêche devant être exercés dans le cadre d'une société coopérative. La société a fonctionné avec des équipements à grande capacité de production (senneurs) et de traitement (salaison, séchage), mais apparemment a été assaillie par des problèmes de maintenance et administratifs qui ont conduit à la défaillance opérationnelle et à l'introduction de licences de pêche aux particuliers².

Pendant plus d'une décennie, l'insécurité entretenue par des groupes armés devient trop grandissante sur la surface des eaux du lac. Alors que les uns s'adonnent à la pêche illicite, d'autres pêcheurs sont extorqués en pleine exercice de leur métier. Ainsi, les poissons tarissent progressivement dans les enclaves de pêche, la malnutrition progresse et la vie devient de plus en plus difficile pour ceux qui tentent de survivre grâce à la pêche. Cette insécurité s'accompagne enlèvements des pêcheurs suivi paiement d'une ration, l'extorsion et saisi des matériels de pêche par les mêmes groupes armés.

¹ Source : bureau du comité des pêcheurs de kiavinyonge, bureau chef de localité et service de l'agripel

² <http://www.fao.org/fishery/facp/COD/fr>

Pour contourner cette barbarie et le tarissement des poissons du coté congolais, les pêcheurs sont obligés d'aller après de la frontière liquide entre les deux pays (la RD Congo et l'Ouganda) et sont régulièrement arrêtés par la marine ougandaise.

Du 26 juin au 04 juillet 2018, 102 pêcheurs congolais ont été arrêtés et leurs matériels de pêche ont été saisis par la marine Ougandaise dont 8 seulement ont obtenu leur liberté après des amendes transactionnelles d'une valeur de 150 \$ US (cent cinquante dollars américains) chacun.

Après cette série d'arrestations successives des pêcheurs congolais, sur initiative du pool patrouille locale une réunion d'urgence a été convoquée par le Comité des pêcheurs de Kiavinyonge en date du 05 juillet 2018 et à l'issue de laquelle il a été décidé qu'une patrouille mixte des acteurs étatiques et de la société civile ne patrouille sur le lac en vue de s'enquérir de la vraie version de faits et de prélever les coordonnées géographiques par GPS en vue d'envisager conjointement une solution provisoire locale aux pêcheurs des deux Etats.

Dès qu'ils s'attendaient à recevoir leurs homologues Ougandais à une distance de plus ou moins 20 mètres, la marine Ougandaise va ouvrir le feu sur l'embarcation congolaise et blessa du coup deux personnes dont le conducteur, un militaire de la marine congolaise et endommagé le moteur hors-bord. et dans la même circonstance que la marine Ougandaise avait l'intention de heurter l'embarcation congolaise pour en finir avec tout son équipage. C'est ainsi que sans plus avoir d'autre choix, un des militaires marins congolais lancera une roquette sur le canon rapide de la marine Ougandaise provoquant la mort immédiate de tous les membres de son équipage à bord endommageant le canon rapide ougandais. Avant qu'il ne chavire, la marine congolaise retirera du canon des ougandais deux armes à feu, l'une du type AK47 et l'autre du type PKM (mitrailleuse) avec trois caissettes de munitions de AK 47. A bord de ce canon rapide, il y avait six éléments de la marine Ougandaise selon les mêmes sources contactées sur terrain à Kiavinyonge.

Su dessous les noms des armateurs, de personnes disparues, les veuves et orphelins. Au total 13 pêcheurs ont disparu dans cet incident laissant derrière eux 13 veuves et 60 orphelins, 5 autres personnes sont des victimes secondaires étant des armateurs et ayant perdu leurs matériels et intrants de pêche perdus.

Pour une raison déontologique, les noms du survivant et des victimes directes ont été remplacés par d'autres.

IDENTIFICATION DES PECHEURS CONGOLAIS DISPARUS, LEURS ARMATEURS ET PIROGUES RAMASSEES SUR LES EAUX DU LAC EDOUARD DEPUIS L'INCIDENT DU 05 AU 06 JUILLET 2018 :

N° PIROGUE	IDENTITE DE L'ARMATEUR	IDENTITES DES VICTIMES PÊCHEURS DISPARUS	Nre D'ENFANTS		
			G	F	Total
448 KIA	Nom : ASUMANI AKILI Né à : KANYABAYONGA, le 25/01/1976 Fils de : KAMBALE et KAVIRA Etat civil : Marié NZYAVAKE Profession : Armateur Village d'origine : KATIKALI Groupement : Chefferie : BASHU Résidence : Q. MUHINDO/KYAV. Père de : 6 enfants	Nom : KAMBALE NDALIKO Musenda Né à MUSIENENE, le 30/07/1968 Fils de PALUKU et KAVIRA Etat civil : Marié à KANYERE ALPHONSINA Profession : Pêcheur Village d'origine : MUSIENENE Groupement : Chefferie : BASWAGHA Résidence : QUARTIER MAKOMA/KIAVINYONGE	4	2	6
		Nom : KAMBALE KYANDEMA Makolo Né à : KATOLO-LAC, le 20/01/1973 Fils de : KAMBALE et KAVUGHO Etat civil : Marié à KAHINDO MALEKANI Profession : Pêcheur Village d'origine : KATOLO Groupement : BULENGYA Chefferie : BASWAGHA Résidence : QUARTIER MUHINDO/KIAVINYONGE	4	2	6
		Nom : PALUKU SOGA Evariste Né à : LUBERO, le 25/05/1953 Fils de : KAKULE et KATUNGU Etat civil : Marié à KAVIRA KAYUWA Profession : Pêcheur Village d'origine : KATOLO Groupement : BULENGYA Chefferie : BASWAGHA Résidence : QUARTIER ISALE/ KIAVINYONGE	5	3	8

119 SAG	Nom : KAMBILIBAYA GOGO Né à : IBWE, le 15/07/1977 Fils de : MYOTSO et MAHUKA Etat civil : Marié à TSUSA Profession : Armateur Village d'origine : IBWE Groupement : MASIKI KALONGE Chefferie : BASHU Résidence : Q. MUHAYIRWA/KYAV. Père de : 6 enfants N° tél : 082 960 17 91	Nom : KAKULE SONDERYA Kibongé Né à : VUGHOLE, le 15/07/1986 Fils de : KASEREKA Et KAVIRA Etat civil : marié à KANYERE KANGITSI Profession : Pêcheur Village d'origine : VUGHOLE Groupement : ISALE KASONGWERE Chefferie : BASHU Résidence : QUARTIER MUHAYIRWA.KIAVINYINGE	1	3	4
		Nom : MBUSA MUNYAMBALO Asifiwe Né à : KYONDO, le 27/07/1988 Fils de : KASEREKA et KATUNGU Etat civil : Marié à KAVIRA MISISA Profession : Pêcheur Village d'origine : MIKONDERO Groupement : ISALE KASONGWERE Chefferie : BASHU Résidence : QUARTIER MUHAYIRWA/KIAVINYINGE	1	2	3
410 KIA	Nom : DJONOLO KITASAMBA Né à : KAULI à 1976 Fils de : MBAVU MOYA et KAHAYIKA Etat civil : Marié à BASEME Profession : Armateur Village d'origine : KAULI Groupement : LUGHONGO Chefferie : BASWAGHA Résidence : Q ³ . ISALE/KYAV. Père de : 10 enfants N° tél : 09 72 23 09 85	Nom : PALUKU LUVUNO Lenova Né à : KIGHALI, le 12/02/1982 Fils de : KASEREKA et KAHAMBU Etat civil : Marié à KANYERE KAMBWETSE Profession : Pêcheur Village d'origine : KIGHALI Groupement : Chefferie : BASHWAGHA Résidence : KIAVINYONGE	1	4	5
		Nom : MBUSA KISUKI Malyatiro Né à : KYONDO, le 15/07/1975			

³ Q : c'est une abréviation du mot Quartier

		Fils de : KASEREKA MISISA et KALIVANDA Etat civil : Marié à KAVUGHO LUHEMBA Profession : Pêcheur Village d'origine : KYONDO Groupement : Chefferie : BASHU Résidence : KIAVINYONGE	1	3	4
		Nom : KAKULE KULIATA Ngwata Né à : KYAVINYONGE, le 15/07/1982 Fils de : NOLAS et KAVUGHO Etat civil : Marié à MASIKA SILVIE Profession : Pêcheur Village d'origine : KIAVINYONGE Groupement : ISALE KASONGWERE Chefferie : BASHU Résidence : KIAVINYONGE	2	2	4
235 VITSH	Nom : MUSAMBA HABRI Né à : VITSHUMBI, le 28 /11/1967 Fils de : SIVIWITE VALIRI et BAONEKA Etat civil : Marié à KAVIRA Profession : Armateur Village d'origine : MUBANA Groupement : BULENGYA Chefferie : BASWAGHA Résidence : Q. NGULO/KYAV. Père de : 4 enfants N° tél : 09 71 14 51 83	Nom : KASEREKA MARTIN ⁴ Mwambali Né à : KYONDO, le 19/07/1974 Fils de : PALUKU et MASIKA Etat civil : Marié à KAHINDO MBAYAH Profession : Pêcheur Village d'origine : Groupement : Chefferie : BASHWAGHA Résidence : KIAVINYINGE	4	1	5
		Nom : KASEREKA TAVULWANAMOLO Kasero Né à : KIAVINYONGE, le 13/07/1980 Fils de : MATATA et MASIKA Etat civil : Marié à KAHINDO NEEMA Profession : Pêcheur	1	1	2

⁴KASEREKA MARTIN Mwambali est le pêcheur dont son corps était découvert avec des traces des balles sur sa dépouille mortelle à quelque mètre de sa pirogue au niveau de Kagezi dans le territoire des eaux congolaises, il avait été enterré par une équipe de la croix rouge et communautés à Nyakakoma

		Village d'origine : Groupement : Chefferie : BASHU Résidence : KIAVINYONGE			
466 KIA	Nom : MUNGANGA ALOISE Né à : IBWE, le 15/07/1977 Fils de : MYOTSO et MAHUKA Etat civil : Marié à TSUSA Profession : Armateur Village d'origine : IBWE Groupement : MASIKI KALONGE Chefferie : BASHU Résidence : Q. MUHAYIRWA/KYAV. Père de : 6 enfants N° tél : 082 960 17 91	Nom : KAMBALE SIKOLYA Philémon Né à : BULAMBA âgé de 21an Fils de : LUVAKWA et KAPIRI DENISE Etat civil : Marié à KAVIRA KANGITSI Sifa Profession : Pêcheur Village d'origine : BULAMBO Groupement : BULENGYA Chefferie : BASWAGHA Résidence : QUARTIER KIAVINYONGE	1		1
180 SAG	Nom : KAPAKASI MUHINDO Profession : Armateur Résidence : KYAVINYONGE	Nom : KAMBALE MOWAVINGI Etat civil : Marié à KAVIRA KIGHOMA Profession : Pêcheur Résidence : KIAVINYINGE		3	3
		Nom : KAMBALE KAKOLERYA Etat civil : Marié à AGNESI KATSUVA Profession : Pêcheur Résidence : KIAVINYONGE	7	2	9
TOTAL	5 armateurs	13+13	34	26	60

(Photos des armateurs des pirogues ramassées et liste de pêcheurs disparus depuis l'incident du 05 au 06 juillet, Voir annexe ci-joint fig.24, 25, 26)

a. PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS SOULEVEES PAR LES COMMUNAUTES DES PECHEURS ET SUJETS ENQUETES :

N°	MESURES PRISES	RESPONSABLES D'EXECUTIONS	DELAIS	LIEU	BENEFICIAIRE
----	----------------	---------------------------	--------	------	--------------

01	Interdiction et éradication totale du phénomène campement et séjour prolongé des pêcheurs sur le lac.	Comités des pêcheurs Environnement et AGRIPEL Force navale, ICCN, FECOPEILE ⁵	septembre 2018 - 2019	Toute l'étendu du Lac Edouard	Pêcheurs congolais
02	La diminution des filets dans les pirogues qui ne doivent pas dépasser 60 filets.	Comités des pêcheurs Environnement et AGRIPEL Force navale, ICCN, FECOPEILE	Décembre 2018 - 2019	Toute l'étendu du Lac Edouard	Pêcheurs congolais
03	Le retour des pirogues de pêche dans leur pêcherie d'origine.	COPEVI, Pêcherie NDEZE, Environnement, comité des Pêcheurs, Force navale	Septembre 2018- 2019	Kiavinyonge, Vitshumbi, Nyakakoma	Pêcheurs congolais
04	La suppression des pêcheries pirates et illégales le long du lac et suppression de numéros additionnels suivis de la destruction des pirogues porteuses de ces numéros	ICCN, gouvernement central et Provincial Chefs coutumiers et terriers	2019- 2020	Toute la cote Ouest du lac Edouard	Pêcheurs congolais
05	Recensement et identification des armateurs, des pêcheurs et matériels de pêche dans les pêcheries officielles et identification et enregistrement des pêcheurs dans l'aller et retour à la pêche afin de décourager les armateurs	ICCN/PNVi, COPEVI, Pêcherie NDEZE, Environnement, AGRIPEL, comité des pêcheurs	Fin 2018	Vitshumbi, Kiavinyonge Nyakakoma	Pêcheurs congolais

⁵ FECOPEILE : Fédération des Comités des Pêcheurs Individuelles du Lac Edouard

	et pêcheurs fictifs dans les dites pêcheries.				
06	La démarcation urgente des frontières pour mettre fin à la confusion et conflit des limites entre les pêcheurs deux Etats	Gouvernement congolais et Ougandais, ICCN/PNVi,-UWA, NAFIRI Ouganda ; CIRGL FECOPEILE et acteurs environnementalistes	2019-2020	Rivière Ishasha jusqu'à la rivière Lubiriha	Pêcheurs congolais et Ougandais
07	Plaidoyer pour une enquête indépendante pour déterminer la responsabilité de chaque partie impliquée dans le meurtre des pêcheurs en vue d'une probable réparation ou indemnisation des victimes étant donné que c'est un incident entre deux Etats.	CREDDHO, FECOPEILE ; <u>Acteurs environnementaux du programme GLA (FECOPEILE, IDPE, CEPED,...), CIRGL et autres partenaires de la société civile de la province du Nord Kivu</u>	septembre - Décembre 2018	Kiavinyonge, Nyakakoma Rweshama/Ouganda Kayanza /Ougnda Katwa/ouganda	Deux Gouvernements de deux pays ; Pêcheurs congolais et Ougandais ; CIRGL
08	Renforcement des capacités, et ou transfert des compétences sur les droits de l'homme et la gouvernance des ressources naturelles surtout dans le paysage Virunga	CREDDHO	2018-2020	Paysage Virunga	Les autorités politico-Administratives ; Les chefs coutumiers et terriers, ICCN, communauté locale
09	Mise en place effective du	FECOPEILE	Décembre	Kiavinyonge	Communautés des

	cadre d'Echange et opérationnalisation de ce dernier entre les pêcheurs Ougandais et Congolais		2018	Nyakaoma Rweshama/Ouganda; Kayanza /Ougnda ; Katwe/ouganda ; Kisenyi/ouganda	Pêcheurs congolais et Ougandais Autorités de la filière pêche de deux pays
10	Sensibilisation sur la protection de l'environnement et exploitation des ressources naturelles ; Vulgarisation des textes légaux réglementant la pêche sur le lac Edouard ; prescrits de loi relative à la conservation de la nature	CREDDHO ; <u>Acteurs environnementaux du programme GLA (FECOPEILE, IDPE, CEPED,...) et autres partenaires de la société civile de la province du Nord Kivu</u>	2018-2020	Paysage Virunga	Les autorités politico-Administratives ; Les chefs coutumiers et terriers, agents ICCN, communautés locales
11	Constitution et création d'une clinique juridique et judiciaire composée des avocats conseils transfrontaliers pour l'assistance judiciaire et juridique ; et plaidant pour les causes des pêcheurs congolais arrêtés en Ouganda et pêcheurs ougandais souvent arrêtés en RDCongo	FECOPEILE CREDDHO Et acteurs environnementaux partenaires transfrontaliers ougandais et congolais	2018 – 2020	Kiavinyonge, Nyakakoma, vitshumbi, Beni ; goma dans le paysage Virunga ; et Rweshama/Ouganda ; Kayanza /Ougnda ; Katwe/ouganda ; Kisenyi/ouganda Kasese/ouganda	Communautés des pêcheurs de deux pays transfrontaliers
12	Documentation et suivi permanent des dossiers des présumés auteurs des crimes environnementaux et économiques commis sur le littoral du lac Edouard (et PNVi) dans le paysage	CREDDHO ACEDH Et acteurs environnementaux partenaires transfrontaliers ougandais	Novembre 2018	Kiavinyonge, Nyakakoma, vitshumbi, Beni ; goma dans le paysage Virunga ; et Rweshama/Ouganda ; Kayanza /Ougnda ; Katwe/ouganda ;	Communautés des pêcheurs de deux pays transfrontaliers

	Virunga	et congolais		Kisenyi/ouganda Kasese/ouganda	
13	Initiation de partenariat avec les acteurs environnementaux ougandais ; Maintien d'une collaboration étroite et harmonisation des approches de travail transfrontalier avec les ONGs partenaires de l'ouganda intervenant sur les questions des ressources naturelles et dans le domaine des droits de l'homme sur le lac Edouard	FECOPEILE	Octobre 2018	Kiavinyonge, Nyakakoma, vitshumbi, goma et Rweshama/Ouganda; Kayanza /Ougnda ; Katwe/ouganda ; Kisenyi/ouganda Kasese/ouganda	Communautés des pêcheurs ; Autorités locales transfrontalières
14	Recensement général et identification biométrique de tous les armateurs et pêcheurs légaux pouvant exploiter les eaux du lac Edouard	ICCN/PNVI En collaboration avec le Ministère national de l'agriculture, pêche et élevage et ministère de l'environnement	2019 - 2020	Vitshumbi, Kiavinyonge, Nyakakoma	Communautés des pêcheurs congolais Services de tutelle

CONCLUSION :

Le lac Edouard faisant partie intégrante du Parc National des Virunga demeure une aire protégée dont le statut relève du domaine Public de l'Etat et site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO ainsi que site RAMSAR, abritant de nombreuses espèces de poissons, dont la pêche reste une activité principale pour la survie des communautés des pêcheurs du paysage Virunga et d'autres agglomérations de la RD Congo et de l'Ouganda. Sa situation géographique et son statut font de lui un espace exceptionnel qui mérite une protection et être bien géré par les deux Etats Ouganda et RDCongo. De ce fait, il est du devoir des gouvernements de deux Etats de prendre des mesures idoines pour sa protection qui passerait par une mise en œuvre des mesures de gestion rationnelle transfrontalière pour le développement durable et la pérennisation de ses ressources halieutiques au profit des générations présentes et futures de deux Etats.

D'après les recherches et enquêtes sur terrain effectuées par le CREDDHO, la façon dont est gérée et exploitée le lac Edouard plus particulièrement la partie des eaux du territoire de la RDC mérite une attention particulière du gouvernement central, provincial, des services techniques, des partenaires internationaux, des ONG⁶ environnementales et des droits de l'homme, des chefs coutumiers et terriers du paysage Virunga ainsi que de toutes les communautés des pêcheurs et riverains pour non seulement prévenir le danger, le risque et l'incident similaire qui peuvent se reproduire dans l'avenir mais aussi minimiser les conflits qui pourraient surgir entre les deux Etats partageant le même lac et maintenir l'équilibre socio- économique et écologique des zones protégées sans compromettre les principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement. Cette manière de faire sauverait des vies humaines qui sont exposées soit par ignorance, soit expressément à la quête de la production dans les eaux Ougandaises alors que la RDC en elle seule dispose de 75% de la surface lacustre avec une multitudes des baies et frayères sans protection et abandonnés à la merci des pêcheurs clandestins et exploitant illégaux sous la complicité de certains dignitaires, autorités locales et les hommes politiques.

En somme, Les ressources halieutiques du Lac Edouard doivent être convenablement bien gérées entre les deux pays (Ouganda et RDCongo) pour qu'il continue à contribuer au bien-être nutritionnel, économique et social des communautés des pêcheurs et tant d'autres populations bénéficiaires des pays des grands lacs africains.

Il est devenu évident que la production des poissons sur l'étendue du lac Édouard répond au besoin des communautés bénéficiaires des produits issus de la pêche tenant compte de l'explosion démographique, de l'augmentation des pêcheries illégales sans respect des normes d'exploitation de la superficie du lac Edouard par les parties prenantes.

Les autorités locales, chefs coutumiers, les services de tutelle, les gestionnaires des aires protégées du paysage Virunga, les politiciens, les dignitaires et le gouvernement de la R D Congo doivent éviter l'esprit du clientélisme, régionalisme par leur système de création des pêcheries pirates, d'octroi illicite des numéros de pêche favorisant la prolifération et la surexploitation du lac Edouard pour espérer sauvegarder ce patrimoine commun qui est le lac Edouard, au bénéfice des générations présentes et futures.

⁶ ONG : Organisation Non Gouvernementale